

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 21 février 2025

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames :

Valérie BESANÇON, Carole COINTET-JUSSIAUX, Anne DHOTE (à partir de 20h25), Catherine MÉRIAUX et Corinne RONCARI.

Messieurs :

Jacky AVIS, David BALLE, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procurations :

Georges BINET à Jacky AVIS ;
Myriam MOTTIEZ à Hamza ZENNOUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Corinne RONCARI est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Catherine SIMON décédée récemment à l'âge de 98 ans.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 7 janvier 2025

Le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent, à l'unanimité, le procès-verbal proposé par le Maire pour le conseil municipal du 7 janvier 2025.

II. Attributions du Maire

1) Conclusions de l'enquête publique relative au recensement des chemins ruraux

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que le commissaire enquêteur, Gabriel LAITHIER, a remis ses conclusions motivées et son avis consécutivement à l'enquête qui s'est tenue du 20 janvier au 8 février 2025.

Seules deux observations ont été inscrites au registre d'enquête, en l'occurrence par Michel CARMILLE et Denis TOURRAIN.

La conclusion générale est :

« L'exécution de la présente enquête publique montre que le recensement des chemins ruraux n'est en aucun cas une opération anodine et encore moins inutile. Les anomalies révélées par les observations attestent du contraire.

Nous ne doutons pas que la municipalité établira les tractations nécessaires et poursuivra les investigations utiles afin d'établir un document final fiable et utilisable en cas de besoin.

Nous avons l'honneur d'émettre un avis favorable sans aucune réserve ou condition suspensive au projet de recensement des chemins ruraux de la commune de Larnod (Doubs). »

Le Maire indique qu'il réactivera le groupe de travail sur les chemins ruraux pour donner suite aux observations du commissaire enquêteur : échanges de surfaces, acquisitions, caractéristiques ... ; le but étant de valider le recensement des chemins ruraux lors du conseil municipal du 11 avril 2025.

2) Bilan d'activités du SIVOM de Boussières pour l'année 2024

Le Maire présente le bilan d'activités 2024 du SIVOM sur le territoire de Larnod.

Tout d'abord, il évoque le compte-rendu transmis à Grand Besançon Métropole (GBM) dans le domaine de l'entretien du domaine public transféré (voiries communales et parkings).

Si la commune a confié la compétence « Entretien général » au SIVOM de BOUSSIÈRES, la surveillance du réseau est réalisée par l'adjoint au maire chargé des travaux. C'est lui qui établit le programme d'activité des agents du SIVOM en fonction des priorités : sécurité, propreté, chantier spécifique, manifestation, ...

Le planning mensuel d'intervention des agents sur le territoire communal est établi par le directeur du SIVOM. En moyenne, la commune accueille une équipe de deux agents, deux fois par semaine.

En 2024, 451 heures ont été consacrées à l'entretien de la voirie et de ses accotements, dont 43 heures d'épaveuse et 36 heures de point à temps, le tout représentant un budget de l'ordre de 16 000,00 € intégrant le coût des agents, des matériels, des petits équipements et toutes les charges de structure.

L'entretien routier a consisté en 2024 à :

- Nettoyer les grilles et avaloirs (route Royale, impasse de la Combe, impasse Saint Louis ...);
- Faucher les talus à l'épaveuse (route de la Gare, route de la Maltournée, route Royale ...), passer en complément la débroussailleuse aux abords des obstacles et des points singuliers ;

- Arracher les végétaux dans les caniveaux et sur le trottoir (Impasse de la Combe, rue des Fins du Verger, route Royale, chemin des sapins ...). A noter que cette année deux passages de balayeuse-aspiratrice ont été organisés (un à la charge de GBM et un à la charge de la commune) ;
- Remplacer des équipements routiers (balises des écluses route de la Maltournée, panneau de signalisation, ...) ;
- Boucher des nids de poule au point-à-temps (chemin des Combards) ;
- Curer les fossés des chemins du Repos et des Combards ;
- Entretenir ponctuellement les rues, chemins et places en prévision des cérémonies (Valmy, rentrée scolaire, vœux du maire, ...).

La commune a attiré l'attention de Grand Besançon Métropole sur plusieurs aspects :

- Il y a lieu de renouveler la signalisation horizontale (stop, cédez-le-passage, passages piétons ...) dans le village, y compris sur la RN83 (pendant la fermeture annuelle de la route).
- Le carrefour entre la route de la Maltournée (RD308) et la route de Pugey devra être intégré à l'étude de requalification de la route de la Maltournée ;
- Il conviendrait d'entreprendre une nouvelle campagne de pontage de fissures car la campagne 2022 a été insuffisante. Plusieurs fissures apparues sur les trottoirs (rue du Crait, chemin de la Fontaine, ...) mériteraient d'être traitées dans le cadre d'un entretien préventif ;
- Le parking du Rocher de Valmy (zone de stockage des matériaux et matériels dans le cadre des travaux de la route de la Gare) et le chemin des Montards devront faire l'objet prochainement d'un entretien dans le cadre du Gros Entretien Renouvellement ;
- Rappel : il importe de souligner la glissance du revêtement de chaussée du chemin des Sapins (forte pente et peu ensoleillé), particulièrement sensible en période hivernale. Peut-être faudrait-il envisager un grenailage des enrobés ou la pose d'un enduit superficiel dans le cadre du GER afin d'améliorer la rugosité du revêtement ?

Le Maire rappelle que GBM rembourse 95 % de l'attribution de compensation à la réception du compte-rendu annuel, soit de l'ordre de 16 000 €.

Le Maire poursuit en évoquant globalement l'activité du SIVOM, représentant 1 600 heures dont :

- 562 heures de travaux de bâtiments (création de la kitchenette et mise aux normes des sanitaires de la salle des associations, entretien et maintenance du groupe scolaire et de la mairie ...) ;
- 76 heures de tonte du stade de football ;
- 453 heures d'entretien des espaces verts ;
- 301 heures d'entretien des routes et chemins ruraux.

Le Maire fait observer que la prestation de broyage des végétaux pour le compte des administrés représente 109 heures, soit un budget de près de 4 000 €.

3) Aménagement de la route de la Gare

Les travaux d'infrastructure des réseaux secs (électricité, éclairage public et téléphone) de la deuxième tranche, confiés à l'entreprise SPIE, sont terminés. La mise en souterrain des câbles interviendra entre mi-mars et fin avril.

La dépose des poteaux (béton et bois) est envisagée pour fin avril.

L'entreprise BONNEFOY chargé des travaux de voirie démarrera les travaux de la seconde tranche mi-avril. Comme pour la première tranche, la section de route concernée par les travaux sera fermée à la circulation, sauf pour les riverains.

4) Construction du COLRUYT et aménagement du tourne-à-gauche sur la RN83

Le Maire précise que la signature de l'acte de cession des deux parcelles communales est programmée le 26 février à l'office notarial de Quingey. Une réunion de présentation de l'aménagement du tourne-à-gauche est prévue par GBM le 12 mars en présence de la DIR-Est. Les travaux sont projetés pendant la fermeture de la RN83 entre le 15 juillet et le 26 août.

Jean-Philippe DEVEVEY interpelle le Maire au sujet d'un article de presse paru dans l'Est Républicain relatant les difficultés économiques en France de la société COLRUYT. Le Maire lui répond qu'il n'est pas au courant. Corinne RONCARI, ayant rencontré l'investisseur des cellules commerciales, ajoute que ce dernier l'a informée qu'un démenti était en préparation au sein de l'entreprise et que le projet de Larnod n'était pas remis en cause.

Le Maire conclut en indiquant que nous serons vite fixés puisque le mercredi 26 février il est également prévu de signer l'acte de vente des parcelles appartenant à la famille CARMILLE.

5) Diagnostic du ruisseau du VETRET

La commune de LARNOD a défrayé la chronique ces derniers mois avec un projet de porcherie sur son ban communal.

Il a mis en exergue la sensibilité de l'environnement, mais aussi l'attachement de la population à la qualité du cadre de vie et à la préservation du milieu naturel, notamment, celui du ruisseau du VETRET traversant le vallon des Combards.

Dans ces conditions, bien que le projet de porcherie ait été officiellement abandonné par le GAEC des Combards, le Maire propose aux élus de réaliser un diagnostic complet du ruisseau (hydraulique, hydrologique, écologique ...), l'objectif étant d'engager une réflexion sur sa protection et son entretien, le tout contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux de la Loue dont le VETRET est un affluent.

Dans cet esprit, il a consulté trois bureaux d'étude spécialisés qui lui ont été conseillés par la DREAL. Il a reçu pour l'instant une offre d'un groupement d'un montant de 12 600,00 € TTC incluant des recherches bibliographiques, des reconnaissances de terrain, du milieu aquatique, un suivi hydrologique, un suivi de la qualité de l'eau, des propositions de gestion ... Il la présente en séance. Il propose de se rapprocher de la commune de Busy également concernée par le ruisseau (perte au lieu-dit de la Grange Rouge) et de déposer des dossiers de demandes de subvention (Fonds vert de l'Etat, GBM, Agence de l'eau ...).

Il suscite le débat. Après en avoir débattu, 8 élus sont favorables à la poursuite du projet. 6 sont Contre (coût et manque de pertinence du projet).

Le Maire se charge de relancer les bureaux d'étude afin d'obtenir plus d'offres, de consulter la commune de Busy pour un partage des frais et déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat, de GBM et de l'Agence de l'Eau. Il s'engage à revenir devant le conseil municipal avant toute commande de prestation.

6) Recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais pour la téléphonie mobile

Le Maire fait savoir qu'il a été sollicité par Télédiffusion de France (TDF), laquelle a été mandatée par SFR pour rechercher un emplacement pour installer un pylône de télécommunication sur la commune et ce, afin de renforcer le maillage du réseau de téléphonie mobile et ainsi faire face à la demande croissante des transferts de données par les utilisateurs de la téléphonie mobile (email, consultation internet, jeux, vidéo, etc.).

Aujourd'hui, la commune de Larnod est couverte par le pylône situé sur le ban communal de Busy, au lieu-dit du Comice. Ce dernier culmine à 42 m et accueille tous les fournisseurs (Orange, SFR, Bouygues, Free). A vol d'oiseau, les premières maisons du village sont situées à 1 400 m du pylône.

La société TDF a identifié un terrain communal en bordure du stade. L'implantation imaginée correspond, peu ou prou, à l'actuelle zone de dépôt des matériaux de la commune. Au vu du relief et de la zone à couvrir, le pylône aurait une hauteur comprise entre 36 à 42 m. Il supporterait trois antennes et accueillerait très probablement à terme les quatre fournisseurs de télécommunication (SFR, ORANGE, FREE et BOUYGUES) dans le cadre d'une politique de mutualisation des infrastructures de télécommunication.

Le Maire précise que le terrain nécessaire à l'installation du pylône aurait au plus une surface de 200 m². Une offre de 25 000,00 € a été transmise à la commune par TDF. Les frais d'étude de sol (fondations), de géomètre, de notaire, de raccordement électrique, de sécurisation (clôture) ... seront pris en charge par TDF.

Afin d'évaluer l'impact du pylône, le Maire précise que sa hauteur serait comprise entre 4 et 5 fois celle du bâtiment du stade vu depuis le skate-park (du vestiaire de football au faitage).

Avant de susciter le débat, le Maire indique que le règlement du PLU (zone Ue) autorise l'installation de ce type d'équipement d'intérêt collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (9 CONTRE, 2 abstentions et 3 POUR) de refuser la proposition de TDF au motif que l'installation d'un pylône en bordure immédiate de l'urbanisation et à proximité du rocher de Valmy nuirait gravement à la qualité paysagère.

Plutôt que d'améliorer le réseau de téléphonie mobile, le conseil municipal invite la société ORANGE à terminer le déploiement de la fibre optique sur le village, dont plus de 10 % des foyers sont aujourd'hui privés.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints

III.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat

1) Application du Droit des Sols (ADS)

- Déclaration préalable n° DP 025 328 24 C0026, décision de non opposition délivrée le 19 octobre 2024, à Monsieur Alain L'HOTE, 8, route de la Maltournée, pour la construction d'un abri bois ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 24 C0027, décision de non opposition délivrée le 17 décembre 2024, à Monsieur Louis BONNIN, 10, route du village, pour l'agrandissement d'une porte-fenêtre
- Déclaration préalable n° DP 025 328 24 C0028, décision de non opposition délivrée le 14 décembre 2024, à la société ENERGIE EXCELLENCE, 9, chemin de la grivolée

pour la pose de panneaux photovoltaïques ;

- Déclaration préalable n° DP 025 328 24 C0030, décision de non opposition délivrée le 17 décembre 2024, à Madame Johanne LORREARD, 2, impasse Saint Louis, pour la construction d'une pergola ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0001, décision de non opposition délivrée le 8 février 2025, à la société EDF SOLUTIONS SOLAIRES, 4, rue des fins du verger, pour la pose de panneaux photovoltaïques ;

○ Etat d'avancement du PLUi :

Un comité de secteur s'est tenu à Saône le 11 février 2025.

Il a été examiné les règlements des zones A (agricole), AU (zone future d'urbanisation), UA (zone urbaine des centres bourgs et centre villes), UB (zone urbaine résidentielle), UY (zone industrielle), UJ (zone tampon de jardins) et UE (zone urbaine d'équipements collectifs ou de services publics).

Est à l'étude, à la demande des services de l'Etat, des zones de recul obligatoire par rapport aux lisières des bois, compris entre 3 m et 35 m.

L'Etat est favorable à un recul de 30 m autant que possible.

Sur la commune, un recul de 3 m existe entre le bois surplombant la RN 83 et le lotissement de la diligence. Il convient de conserver cette distance, pertinente pour assurer l'entretien et la sécurité.

Une réunion en mairie avec le référent de la mission PLUi se déroulera le 5 mars 2025, avec pour objet d'ajuster les zonages et définir les éventuels emplacements réservés et espaces boisés classés, ou autres servitudes de protection.

Le calendrier d'approbation du PLUi a été recalé.

Le projet de PLUi pourrait être arrêté en 2026, avec une enquête publique intervenant ensuite.

L'approbation du PLUi pourrait intervenir en 2027.

III.2 Adjoint aux finances, aux achats et à la transition écologique

Orientations budgétaires 2025

- Exécution du budget 2024

Monsieur Jean-Marie DOLLAT présente le bilan des dépenses et recettes du budget communal réalisées en 2024 chapitre par chapitre et les commente en regard du budget pour la section fonctionnement et investissement.

Fonctionnement	Budget	Réalisé	(%)
Dépenses	488 659,00 €	487 958,28 €	99,8%
Recettes	564 820,00 €	566 092,57 €	100,2%
Soit un réalisé positif		78 134,29 €	

La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune permet de dégager un excédent de 78 134,29 € qui va augmenter sa capacité d'investissement.

Investissement	Budget	Réalisé	(%)
Dépenses	355 492,56 €	67 327,03 €	18,9 %
Recettes	43 131,81 €	42 852,86 €	99,3 %
Soit un réalisé négatif		-24 474,17 €	

On rappelle les principales dépenses d'investissement de l'année 2024 :

- Le remboursement d'emprunts : 33 357,35 €
- L'attribution de compensation versée à GBM pour l'investissement sur la voirie : 23 835,24 €
- Les frais d'étude préliminaire de la rénovation du groupe scolaire : 6 186,00 €
- Les petits travaux d'aménagement et de remise en état de la cantine du groupe scolaire : 1 500,00 €
- Un achat de jeux extérieurs pour les enfants de 2 448,00 € à installer au stade.

- Analyse de la situation budgétaire

L'adjoint aux finances commente ensuite les indicateurs de gestion et leur évolution depuis le début de la mandature de 2020.

Le taux d'épargne brut a légèrement baissé entre 2023 et 2024 en passant de 24,9 à 19,6 % du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement entre ces deux années (essentiellement due aux dépenses ONF).

Le taux d'endettement (remboursement des intérêts et du capital rapporté aux recettes de fonctionnement) reste faible. Il est de 6,8 % très loin du seuil d'alerte de 20 %.

L'encours relatif de la dette tend naturellement à diminuer du fait que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 7 ans. Il est aujourd'hui à 0,63 (pour 1,1 en 2020), ce qui est confirmé par l'indicateur « en cours de la dette sur l'épargne brute » qui est égal à 3,24. C'est le nombre d'années nécessaires pour rembourser le solde du capital emprunté si la totalité de l'épargne de chaque année y était exclusivement consacrée.

- Etat de la dette sur 20 ans

L'adjoint aux finances commente le tableau d'amortissement et rappelle l'encours des 3 emprunts restants à rembourser de 359 378,00 €.

Le remboursement d'emprunt sans intérêt de la CAF de 1 500,00 €/an pendant 10 ans s'arrête en 2030.

Ceux contractés auprès de la Banque Populaire et du Crédit Agricole se termineront en 2036. Il s'agissait des emprunts nécessaires à la rénovation du Centre Bourg, de la route Royale et des travaux de la médiathèque et du groupe scolaire.

- Prévisions de dépenses pour 2025

L'adjoint aux finances expose ensuite aux élus les prévisions budgétaires pour 2025.

- Section Fonctionnement

On devra tenir compte de l'augmentation des charges de personnel au chapitre 012 du fait de la prise en charge par la commune de la protection sociale complémentaire obligatoire de son personnel et de l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Les charges d'entretien des voies et réseaux seront plus importantes cette année qu'en 2024, de nombreuses fissures étant apparues sur les trottoirs et chaussées.

On n'oubliera pas les frais de l'enquête publique portant sur les chemins ruraux incluant la prestation du commissaire enquêteur et les frais de publication pour un total de 1 200,00 €.

Pour la partie recettes, signalons la vente de terrains à l'entreprise commerciale Colruyt qui doit rapporter à la commune 7 500,00 €.

- Section investissement

L'adjoint aux finances expose ensuite aux élus les projets d'investissement proposés par la commission des finances pour cette année avec une vue à moyen terme.

La partie la plus importante des dépenses sera des dépenses de voirie.

On s'attend à une participation de la commune d'un peu plus de 300 000,00 € pour les travaux de la route de la Gare, dont la première tranche s'est achevée en 2024. La deuxième est en cours avec une fin de travaux attendue en juillet de cette année. GBM nous a proposé un paiement en deux fois, ce qui nous convient. On inscrit donc 180 000,00 € cette année et le reste en 2026.

Des dépenses d'investissement obligatoires à prévoir sont celles du remboursement d'emprunts de 33 560,00 € et de l'attribution de compensation voirie versée à GBM de 23 835,00 €.

Parmi les autres dépenses d'investissements présentées, deux d'entre elles ont fait l'objet d'un débat où des opinions contradictoires se sont exprimées.

L'étude en cours de la rénovation thermique du bâtiment scolaire inquiète de nombreux élus du fait du montant très important des travaux présentés dans l'avant-projet sommaire (APS).

Il sera nécessaire de retravailler sur ce projet pour que la commune puisse se prononcer sur le choix du scénario avant fin juin.

Autre sujet ayant suscité un long échange entre les élus, celui abordé par M. le Maire proposant une étude de renaturation du Vétret. Après délibération, une majorité s'étant dégagée pour une étude, un financement à définir sera budgété cette année.

Une liste de petits investissements est proposée comme la mise à jour des plans du village.

On en prévoit 5 à disposer aux entrées de village comme actuellement plus un autre à l'entrée du stade pour un montant total de 5 000 €.

On pense aussi à renouveler les équipements de bureautique de la mairie : ordinateurs et écrans pour 3 500 € et à remplacer les panneaux d'affichage sous l'auvent de la mairie.

La médiathèque a aussi besoin de meubles supplémentaires de rangement, un devis de 1 700 € est présenté par Carole Cointet-Jussiaux.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité, on convient de la nécessité d'installer un défibrillateur cardiaque près du groupe scolaire pour environ 1 500 €. Cet achat à prix négocié a été rendu possible par l'adhésion au groupement de commandes de GBM.

D'autre part, les incivilités routières provoquant un danger aux traversés des passages protégés, nous proposons de mettre en place des plots lumineux solaires fixés sur la chaussée. Le passage le plus dangereux étant le passage piétons sur la RN83 devant la boulangerie.

D'autres systèmes pour faire ralentir les camions et automobilistes sont évoqués.

L'adjoint chargé des affaires scolaires et de la vie associative Hamza Zennoud a présenté un projet de guinguette devant le bâtiment du stade demandé par l'ASCL. Les frais de matériel devant être partagés avec la commune et la mise en place à la charge de bénévoles. On attend de voir plus clair sur les coûts et la nature des travaux pour se prononcer.

- Ressources de la commune

- Ressources fiscales

L'évolution des ressources fiscales et des taux d'imposition depuis 2020 est commentée.

On rappelle que les taux communaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) sont restés inchangés entre 2021 et 2023, la dernière augmentation de l'année dernière ayant été de 3%.

La commission des finances propose pour 2025 une augmentation modeste des taux de 1%. Elle motive ce choix par le besoin de maintenir une épargne de gestion à peu près constante compte-tenu des évolutions attendues des frais de fonctionnement. D'autre part, il est fort à craindre que les dotations de l'Etat poursuivent leur érosion comme constaté les années précédentes.

- Ressources par l'emprunt

Les investissements de cette année vont nécessiter un besoin financier important que le fonds de roulement va tout juste pourvoir.

Pour ne pas laisser à fin 2025 la commune dépourvue de réserves financières, il est souhaitable d'anticiper les besoins de 2026 et d'avoir recours à l'emprunt dès cette année.

Un emprunt de 200 000 € sur 20 ans est envisagé. Sur la base des taux d'aujourd'hui, il faut s'attendre à un coût financier d'environ 80 000 € avec un remboursement du capital de 10 000 €/an.

IV Questions diverses :

Anne DHOTE intervient pour demander que le passage piétons de boulangerie soit protégé de jour comme de nuit. Elle propose l'installation de plots lumineux, mais aussi des figurines aux abords du passage piétons. Ces dernières pourraient également être installées dans le centre du village au droit de l'école. Elle demande au Maire de réunir la commission communale « Travaux » traitant également de la sécurité routière.

Jean-Philippe DEVEVEY indique que Grand Besançon Métropole organise des réunions PLUi dans chacune des communes, dont LARNOD.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 23h25.

LARNOD, le 11 avril 2025

La secrétaire de séance

Le Maire

Corinne RONCARI



Hugues TRUDET